

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2012**

L'an deux mille douze, le 25 juin 2012 à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Larroque Saint-Sernin (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Guy SAINT-MÉZARD, Mario SPAGNOLI remplacé par son suppléant Bernard CASTAY, Serge MARITAN, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Jean-Yves GEISSER, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE, Bernard LEBE remplacé par son suppléant Patrick LAVIGNE, Nicolas MELIET, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUE, Philippe BOYER, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRE remplacé par son suppléant David ALBINET, Jean-Marie GILLOT, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Pierrette SEGAT,

**ABSENTS EXCUSÉS** : Maurice BOISON, Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE, Pierre DULONG, Huguette CARLES, Roland CLAVERIE, Jean-Louis DUBUC, Henry LUCHET,

**ABSENTS** : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Carine CHAVALLE, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Fabrice LACOMBE, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE.

**ONT DONNÉ PROCURATION** :

**SECRÉTAIRE**: Philippe BOYER

## **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire peut modifier le budget jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Ainsi, lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par le Budget Primitif sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement du Budget, des crédits supplémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le Conseil Communautaire dans les mêmes conditions que le Budget Primitif.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à approuver la décision modificative n°1 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2012, dont le détail vous est communiqué ci-dessous.

OBJET / INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			7718/77	+ 7 394,00
Virement à la section d'investissement	023	+ 7 394,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 394,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 394,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Achats de véhicules	2182/21	+ 6 694,00		
Autres installations, matériel et outillage technique	2158/21	+ 700,00		
Virement de la section de fonctionnement			021	+ 7 394,00
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 394,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 394,00</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; à l'unanimité,
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Ténarèze pour l'exercice 2012, dont le détail vous est communiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme le 26 juin 2012.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE